Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 087-218701803-20260605-2026_48_AVIS-DE

Délibération n° 4[illegible]2026
du 5 juin 2026

AVIS SUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN PARC PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Le Conseil Municipal de la Commune de BLOND (Haute Vienne), s'est réuni le 5 juin 2026 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERRIN, Maire.

Date de convocation : le 29 mai 2026	
Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de membres présents :	8
Nombre de votants :	9
dont Pouvoirs	1

PRESENTS : Mr. PERRIN – Mme DUBREUIL – Mr. MICHELET –Mr. DUCOURTIEUX —Mr. REDOLAT – Mme SANCHEZ – Mr. SUREAU - Mr. PETIT –
ABSENTS : Mme DEGUY – Mr. LAMONNERIE – Mme LAFFARGUE - Mme DUFOURNEAU - Mme BOSSY – Mme MORAINE – Mr. LEREBOURG
Monsieur Patrick PETIT a été élu secrétaire de séance

Vu la délibération 65/2021 du 10 décembre 2021 portant sur les projets éoliens et photovoltaïques,

Vu la délibération 71/2023 du 24 novembre 2023 portant sur l'échange et l'aliénation de chemins ruraux dans le cadre du projet agrivoltaïque porté par la société NEOEN sur l'indivision DENIS de la Couture Renon

Vu la demande de permis de construire PC08701823A5420 déposée par NEOEN SA en Mairie le 05/12/2023 relatif à l'installation d'un parc photovoltaïque à la Couture Renon

Vu l'avis favorable donné par la Mairie de BLOND en date du 6 février 2024 dans le cadre de la demande de Permis de Construire PC08701823A5420

Vu le dépôt par NEOEN de pièces complémentaires relatif à la demande de Permis de Construire PC08701823A5420 le 21 février 2024

Vu le certificat administratif du 6 août 2025 confirmant que les plans modifiés déposés par NEOEN en Mairie le 26 juin 2025 sont conformes aux décisions d'échanges/aliénation /cession de terrain des chemins ruraux de l'ilôt ouest de la centrale avec création d'un chemin

Dans le cadre de l'instruction du projet de parc photovoltaïque d'une superficie de 29 hectares au sol sur le territoire de la commune de Blond, la Préfecture de Haute-Vienne demande à la commune de rendre un avis avant le 20 juin 2026 sur le projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de BLOND par la société NEOEN

Après avoir consulté l'étude d'impact, le résumé non technique et la demande de Permis de Construire PC08701823A5420,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,:

DECIDE

De donner un avis favorable au projet d'implantation d'un parc photovoltaïque au sol à la Couture Renon par la société NEOEN

Le maire,

MAIRIE DE BLOND 87300 (Haute-Vienne) R.F.